



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais Relevé de conclusions du 07 décembre 2021

Le comité de programmation du GAL Terroirs Lauragais s'est réuni en séance plénière le mardi 7 décembre 2021 de 16h00 à 18h00, à Castelnaudary, sous la présidence de Philippe GREFFIER.

Membres titulaires présents

16 présents : 8 du collège Public, 8 du collège Privé (cf. feuille d'émargement)

Afin de respecter le double quorum, 1 membre du collège public n'a pas participé au vote.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur diverses dispositions de vigilance sanitaire « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

Invités

- Président de la CC Lauragais Revel Sorezois : Laurent HOURQUET
- PETR du Pays Lauragais : Sylvie FORESTIER
- CD11 : Philippe RAYNAUD

Porteurs de projet pour présentation et avis d'opportunité :

- Mairie d'Arfons : Gérard PINEL et Jean Michel DOUDIES
- Moulin du Faget : Pierre LEBRUN
- Mairie de Roumens : André LATCHE

Equipe GAL : Chef de projet/Coordination : Laurie MILESI - Gestionnaires : Florence JUAN GLENAT et Solène REYMOND

Ouverture de la séance

Le Président du GAL, Philippe GREFFIER, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à cette occasion que les représentants des projets qui sont présentés au vote ne sont pas habilités à prendre part aux débats ni au vote concernant leur dossier.

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Actualité LEADER
2. Vote des dossiers de demande d'aides validés par le service instructeur de la Région
3. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2022
4. Vote des dossiers en opportunité et modification des fiches action 1, 3 et 4
5. Questions diverses

I. Actualité Programme LEADER

Cf. PPT de présentation

Une réunion avec la région a eu lieu le 20/11/2021. Il a été mentionné les retards de l'instruction Régionale et la volonté de la Région de recruter pour y palier. Le service LEADER de la Région subit actuellement des difficultés de recrutement avec près de 50% des postes vacants. De plus, l'instructeur dédié au territoire du Lauragais, Benjamin Letourneur, vient de quitter sa fonction. Le GAL Terroirs Lauragais se trouve donc sans instructeur attiré.

Un courrier est en cours de rédaction à destination de la Région pour préciser le calendrier 2022, prévoir 3 comités de programmation afin de ne pas pâtir de ce retard et d'attribuer la totalité de l'enveloppe sur le territoire.

II. Vote des dossiers de demande d'aides validés par le service instructeur de la Région

Pour ce comité de programmation, 6 dossiers ont pu être instruits et sont donc présentés pour attribution d'une aide LEADER.

Présentation de l'opération		SELECTION		Montant FEADER attribué	
Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Note minimale pour sélection	Note attribuée au projet	Montant FEADER	AVIS CP
Fantaisie populaire 2021	Association ALEAS	11	12,9	12 000,00	Favorable
Culture 2021	PETR	11	18,6	42 479,52	Favorable
Suite filière 2019-2020	ADAOA	11	16,7	13 205,41	Favorable
CEP 2021-2023	PETR	11	15	34 362,63	Favorable
multi-service	MONTEGUT	11	14,3	16 372,05	Favorable
médiathèque	CALMONT	11	16	100 000,00	Favorable
TOTAL programmation du 07 décembre 2021				218 419,61	

→ Résultat du vote des membres habilités à voter sur ces 6 dossiers : avis favorable à l'unanimité.

III. Point sur l'avancement de la programmation 2014-2021 et ajustement de la maquette financière

Fiches actions		Enveloppe LEADER	Montants votés au 07 décembre 2021		Total Enveloppe votée au 07/12/2021	
			Nombre de dossiers	Montants	Montant	Part/ total
FA1	Tourisme nature	1 380 867	0	0	932 570	68%
FA2	Promotion touristique	267 000	0	0	197 762	74%
FA3	Culture	750 000	2	54 479,52 €	646 968	86%
FA4	Economie locale	1 051 000	3	63 940,09 €	769 232	73%
FA5	Services	525 000	1	100 000 €	523 775	100%
Sous total plan de développement		3 973 867			3 070 505	77%
FA6	Coopération	125 000			102 719	82%
FA7	Animation GAL	446 000			381 997	86%
Total		4 544 867 €	6	218 419,61 €	3 555 022 €	78%

Les 6 dossiers précédemment votés permettent d'atteindre une consommation de l'enveloppe globale de 78%.

Présentations des dossiers identifiés pour la candidature à l'enveloppe de transition (montants mis à jour au 27/09/2021)

FA	EPCI	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Cout TOTAL	Montant LEADER
Tourisme	CCCLA	Mise en place d'un accrobranche	Assoc Sport Nature Ganguise	170 000	76 500
	CCCLA	Création de gîte dans un ancien pigeonnier Saint-Martin Lalande	JF De Ligondès	300 000	60 000
	CCLRS	Montée en gamme de gîte à Cahuzac	De Mey	400 000	80 000
	CCLRS	Mise en tourisme des bornes ancestrales	Arfons	53 000	25 000
	CCPLM	Matériel de bornes numériques de l'office de tourisme	CCPLM	32 000	15 000
	PETR	Programme tourisme 2021 et 2022	PETR Pays Lauragais	70 000	33 600
	CCLRS	Aménagement de Saint-Ferréol	CCLRS	2 500 000	120 000
	CCTDL	Aménagement water jump Thésauque	M. Prudhome	1 150 000	120 000
Culture	PETR	Programme culturel 2022	PETR du Pays Lauragais	100 000	47 929
Patrimoine culturel	CCTDL	Rénovation moulin et station pompage. Accueil du public et offres touristiques	M. Lebrun, apiculteur (Le Faget)	427 007	40 000
Emploi local/innovation	CCCLA	Projet de coopération avec Laurabuc : mobilité douce et service à la population	Association La roue qui tourne	54 183	26 007,84
	CCCLA	Projet coopération avec la roue qui tourne : mobilité douce et service à la population	Laurabuc	226 406	70 570
	PETR	Projet mobilité alternative (mise à disposition de VAE)	PETR du Pays Lauragais	32 580	13 200
	CCTDL	Création d'un lieu de vie au bord du canal : phase 1 coworking, café associatif et épicerie	Association canal coop	274 275	100 000
	CCLRS	Point multi service Roumens	Roumens	562853,75	120 000
	PETR	Animation et gestion GAL 2022	PETR Lauragais	106 000	63 419
TOTAL		Total des projets identifiés pour l'enveloppe de transition 2022		5 308 305 €	1 011 226€

Ces projets ont fait l'objet d'un avis d'opportunité lors du précédent comité de pilotage.

Le Président propose, en complément des projets inscrits pour 2022, d'ouvrir une liste d'attente qui permettrait d'identifier des projets prêts à débiter en 2022 (qui ne pourraient donc pas s'inscrire sur la future programmation) et dont le dossier pourrait être finalisé dans le 1^{er} semestre 2022 au plus tard (obtention des cofinancement et recueil de l'ensemble des devis et autres pièces). Ces dossiers pourraient bénéficier d'un accompagnement LEADER dans le cas de sous-réalisation ou d'un dossier qui n'irait pas jusqu'au bout de l'instruction.

Présentation des trois dossiers présents sur liste d'attente :

Projet	Porteur de projet	Cout global			LEADER	Remarques
ALAE Caraman	Commune de Caraman	813 000			93 000	Cofi obtenus / CCTDL est l'intercommunalité qui a le moins bénéficié de LEADER
Etude PAT CCTDL	CCTDL	30 000			14 400	En attente de validation politique- Recherche de cofinancement DRAAF
Etude aménagement de la Ganguise	CCCLA	?			?	En continuité des réflexions du programme actuelle. Permettra de compléter la future candidature.

Le comité de programmation valide ce principe de liste d'attente et l'intérêt des projets présentés.

IV. Vote des dossiers en opportunité et modification des fiches actions 1, 3 et 4

Cf. PPT de présentation

Monsieur Greffier présente **au vote en opportunité les 5 dossiers** destinés au comité de programmation de 2022.

Les porteurs de projets se succèdent pour présenter leurs dossiers aux membres du comité.

- *Création d'un point multiservice et d'un bistrot/restaurant au cœur du village de ROUMENS*

Le projet « Création d'un point multiservice et d'un bistrot/restaurant au cœur du village de ROUMENS » est présenté par Mr Latché, adjoint au conseil municipal de Roumens.

Questions : Serge Serrano demande si une étude de marché est faite sur le retour sur investissement de ce projet. Il souligne que le projet « point multiservices de Montégut Lauragais » est proche géographiquement et qu'il est lui sur un axe de circulation fort.

Laurie Milesi indique que ce projet a également des cofinancements de la région qui demande à ce qu'une étude de marché soit réalisée. De plus, ces 2 projets sont complémentaires : celui de Montégut relevant plus directement d'un service à la population alors que le projet de Roumens s'inscrit dans le souhait de développer un site touristique, avec une phase 2 qui prévoit des gîtes et le lien avec la Maison du Pastel, adjacente au projet, évoquée par Martine Maréchal.

Mr Latché répond qu'une étude a comptabilisé 800 voitures par jour sur la transversal Verfeil Caraman, Castelnaudary. Revel, ville centre étant à plus de 7 km, il est intéressant d'avoir un relais épicerie pour les habitants et les touristes.

De plus, la proximité du point multiservice de Montégut Lauragais peut être un complément plutôt qu'une concurrence en envisageant notamment de s'y fournir en pain.

-*Mobilité au service de la population du Lauragais à Laurabuc*

Le projet « Mobilité au service de la population du Lauragais à Laurabuc » est présenté par Laurie Milesi le porteur de projet n'ayant pu se libérer. Il n'y a pas eu de question sur ce projet.

-*Restauration d'une Station de Pompage et d'un Moulin attenant*

Le projet de restauration d'une Station de Pompage et d'un Moulin attenant est présenté par le président de l'association « moulin du Faget » Monsieur Lebrun, Président de l'association porteuse du projet.

Laurie Milesi précise qu'une réflexion globale sur la restauration et la valorisation des moulins est envisagée pour 2022 à l'échelle du pays Lauragais. En effet, le programme LEADER finance de nombreuses rénovations de moulin avec différentes spécificités. De plus, l'association « les amis du moulin » présente sur le territoire est en train de se restructurer et aurait un projet d'évènementiel annuel sur le Lauragais.

-*Sentier des Bornes Ancestrales de Arfons*

Le projet « Sentier des bornes ancestrales de Arfons » est présenté par Monsieur Doudiés, adjoint à la commune. Le maire d'Arfons précise que ce projet n'est qu'une première phase d'un projet global comprenant un bistrot de Pays qui devrait permettre le développement touristique de la commune.

Monsieur Gouttes intervient pour souligner l'intérêt du projet de valorisation patrimoniale et sa pertinence car situé dans un territoire touristique.

-*Programme tourisme du PETR du Pays Lauragais*

Mme Vilespy présente le programme tourisme 2021 ainsi que le film sur le Canalathlon, visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=8Uztw4G-PUs>

Le Canalathlon est la mesure phare du programme Tourisme 2021. C'est une épreuve sportive mais également une fête de pays. Cette 3^{ème} édition est un vrai succès qui a nécessité un important investissement humain de la part de l'équipe du pays et des bénévoles qui sont remerciés.

Le programme 2021 prévoit l'accompagnement des bistrot de pays et l'organisation de « rando bistrot ».

Cette année est marquée également par la finalisation de la photothèque pour les OTI et le PETR. La révision initiée en 2021 de la carte Touristique mutualisée à l'échelle PETR avec un zoom sur chaque communauté de communes est en cours de finalisation.

A noter : Laurent Adnet (Mission Mécénat de VNF) a remercié le Pays Lauragais pour cette manifestation du Canalathlon qu'il trouve unique, et pertinente sur la valorisation du canal du Midi. Il serait prêt à mettre à disposition de l'ingénierie pour les prochaines éditions de cette manifestation.

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter sur ces 5 dossiers : avis favorable à l'unanimité.**

Modification des fiches actions

Pour consommer les crédits alloués, la Région propose de supprimer l'ensemble des plafonds d'intervention LEADER.

Le Président du GAL des Terroirs Lauragais propose aux membres du comité de programmation les modifications suivantes:

- Fiche action 1 (développement du tourisme de pleine nature) et 3 (développement culturel) : Retrait du plafond de montant de subvention
- Fiche action 4 (soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation) : Faire passer le plafond de 100 000 € à 120 000€

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.**

V. Questions diverses

Cf. PPT de présentation

1- Evaluation du programme LEADER

Une évaluation Régionale est en cours avec un bureau d'étude.

A l'échelle du GAL, une évaluation quantitative et qualitative est actuellement en cours avec des questionnaires transmis aux membres du comité de programmation, aux présidents d'intercommunalités et aux porteurs de projet.

2- Proposition d'axes stratégiques pour la future candidature et calendrier d'élaboration

Cf. le PPT présenté

Le Président propose, suite à une réunion de travail entre les 4 Présidents des communautés de communes et le Président du Pays Lauragais, des axes stratégiques reprenant ceux de l'actuel programme avec une valorisation de l'axe « transition énergétique », qui pourra notamment être alimentée par le « Plan Climat Air Energie Territorial » approuvé à l'échelle du Pays Lauragais et l'étude mobilité. Cette proposition favorise également l'aspect « démarche participative et citoyenne ».

Prochaines étapes au 1^{er} trimestre 2022 :

1. Présentation des axes en conférence des Maires des EPCI

2. Mise en place les groupes de travail pour travailler sur les fiches actions

Objectif : Validation en juin de la candidature en Comité de programmation et en Comité Syndical du Pays.

3- Calendrier de fin de programmation

- Signature de l'avenant à l'enveloppe de transition : avant le 30/01/2022
- Date limite de programmation (DA) : 31/12/2022
- Engagement : 30/06/2023
- Fin d'exécution : 31/12/2023
- Demande de paiement : 31/08/2024

4- Questions diverses

Signature de l'avenant en cours avec la Région, pour l'intégration de l'enveloppe de transition

- Modification de l'annexe 2 : « éléments financiers »
- Modification de l'annexe 3 « Composition du Comité de Programmation »
 - Représentant OTI CCCLA
 - Changement du représentant de l'ADAOA suite au décès de M. Vialette
 - Représentant des CMA suite aux nouvelles élections (les représentants de la CMA 31 non désignés)
- Modification de l'annexe 6 « fiches actions »
 - FA 3 et FA 7 : déjà présentées en comité de programmation
 - FA1, FA3 et FA4 : proposition de déplaçonner les FA 1 et FA3 et augmenter le plafond à 120 000 pour la FA 4

Après avoir remercié l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Philippe GREFFIER lève la séance à 18h00.

Fait à Castelnaudary le 17 décembre 2021



Le président du GAL, Philippe GREFFIER